

Procès-verbal de synthèse

Séminaire de préparation du 4ème plan fédéral de lutte contre la pauvreté

Résidence Palace, 2 octobre 2019

Préambule

Le 2 octobre 2019, le Service public fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS) a organisé un séminaire privé visant la préparation d'un prochain plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Ce rapport illustre les principales idées des exposés que les experts ont donnés durant ce séminaire.

Outre un état de la situation de la politique de pauvreté actuelle, nous avons demandé à ces experts quels étaient les développements sociaux qui se produiraient ces prochaines années et qui auraient un impact sur la politique de pauvreté nationale et européenne. Nous nous sommes arrêté sur la question des points d'attention pour le prochain gouvernement concernant l'inclusion sociale et la pauvreté.

Les présentations des orateurs sont annexées à ce rapport, de même que les questions posées via l'application Slido.

Programme

08h30 : Accueil.

09h00 : Discours de bienvenue par Alexandre Lesiw, président a.i. du SPP Intégration sociale.

09h10 : Introduction par Bart Ooghe, représentant du cabinet du Ministre Wouter Beke, ministre de la Lutte contre la Pauvreté.

09h25 : Recommandations de la Commission européenne concernant l'inclusion sociale, par Veerle Nuyts, Représentation de la Commission européenne en Belgique.

09h55 : La Belgique dans le contexte européen à l'aide des indicateurs de pauvreté, par Rudi Van Dam, SPF Sécurité sociale.

10h25 : Pause.

10h45 : Développements économiques et sociaux, par Jean-Maurice Frère, Bureau fédéral du Plan.

11h05 : Influence des tendances sociales sur la lutte contre la pauvreté, par Caroline Vanderhoeven, Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN).

11h20 : Cohérence entre la lutte contre la pauvreté et la politique sociale et économique générale, ex. pauvreté infantile, sans-abrisme, investissements sociaux, par Prof. Martin Wagener, UCL.

11h50 : Questions/Réponses avec les orateurs sous la direction d'Alexandre Lesiw, président a.i. du SPP Intégration sociale et de l'outil Slido.

12h50 : Discours de conclusion par Alexandre Lesiw, président a.i. du SPP Intégration sociale.

13h00 : Walking dinner.

Introduction

Monsieur Alexandre Lesiw, président a.i. du SPP Intégration sociale, et Monsieur Bart Ooghe, le représentant du cabinet du ministre de la Lutte contre la Pauvreté Wouter Beke ont constaté lors de l'introduction de ce séminaire que lorsque, aujourd'hui, on compte dans un pays prospère comme la Belgique un risque de pauvreté de près de 20%, soit une personne sur cinq vivant dans un ménage avec pauvreté de revenus, privation matérielle grave et/ou une très faible intensité de travail, la lutte contre la pauvreté doit être une priorité politique absolue.

La mission du SPP IS consiste à prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion. Un des instruments nécessaires à la réalisation de cette mission est le plan d'actions fédéral de lutte contre la pauvreté.

L'évaluation du 3^e plan fédéral a mis en évidence plusieurs éléments qui seront utilisés pour le développement d'un quatrième plan, avec des points d'attention répertoriés durant le séminaire.

Le suivi des mesures du Plan d'action fédéral de Lutte contre la Pauvreté a été assuré par le Réseau des fonctionnaires fédéraux actifs dans le domaine de la pauvreté, et ce, à l'aide d'un instrument de contrôle. Dans un audit du précédent Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté, la Cour des Comptes a estimé que cet outil était de qualité. Les fonctionnaires fédéraux actifs dans le domaine de la pauvreté remplissent ont donc un rôle crucial dans le suivi de la mise en œuvre du troisième Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté. L'évaluation du plan se basait sur les informations collectées par le Réseau des fonctionnaires fédéraux actifs dans le domaine de la pauvreté.

La majeure partie des 61 actions du 3^e plan fédéral portaient sur la protection sociale. Une forte protection sociale est effectivement le gage d'un revenu suffisamment élevé et protège la population contre les risques sociaux. La pauvreté demande effectivement plus que des mesures au niveau de la protection sociale. Une politique transversale est nécessaire, avec des actions dans d'autres domaines politiques, comme la justice, la santé, les finances. Des évolutions concernant le développement durable et l'égalité des genres sont importantes par rapport à la lutte contre la pauvreté. Pensez par exemple aux mesures relatives aux logements peu énergivores. Cela a sans aucun doute un impact sur les personnes en situation de pauvreté.

Quelques chiffres du rapport d'évaluation du 3^e plan fédéral indiquent que près de la moitié des mesures du plan sont clôturées (30 actions), et cela concerne notamment l'augmentation des allocations minimales et les besoins des indépendants vulnérables. Vingt actions sont encore en cours ; il s'agit de différentes mesures s'inscrivant dans le cadre de la pauvreté infantile qui peuvent être reprises lors d'une prochaine législature. Les onze autres actions sont en attente ou ont été supprimées suite au gouvernement en affaires courantes.

Un nouveau plan d'action fédéral implique également la définition des priorités en matière de lutte contre la pauvreté, en phase avec les développements des politiques internationales et européennes, soutenus par la société civile. Un plan qui est largement supporté par une grande participation s'avère effectivement plus efficace lors de son exécution.

Les conclusions que nous devons tirer de ce rapport d'évaluation sont principalement qu'un plan de pauvreté requiert un engagement structurel qui entraîne un changement permanent.

La Belgique dans le contexte européen

Mesures de soutien européennes

Le message que Mme Veerle Nuyts de la Commission européenne en Belgique communique est le suivant : pour lutter contre la pauvreté, il faut construire des ponts entre les différents domaines politiques et les entités fédérales.

Pour favoriser les droits sociaux des citoyens au sein de l'Union européenne, l'Europe prévoit des mesures politiques et législatives ainsi qu'un appui financier.

La principale mesure politique était la promulgation en 2017 du pilier européen des droits sociaux. Il y a encore été confirmé que les progrès économiques et sociaux sont indissociables pour viser une économie de marché durable, inclusive et sociale. En se basant sur le pilier européen des droits sociaux, le semestre européen¹ est le principal instrument pour concrétiser la convergence sociale. Les mesures structurelles ont permis d'améliorer l'emploi et la situation sociale. Tous les citoyens n'en ont toutefois pas profité de la même manière.

La Belgique dispose d'un système de redistribution sociale efficace et enregistre de bons résultats pour la plupart des indicateurs dans le tableau social que soutient le pilier européen des droits sociaux. Il subsiste toutefois des foyers de pauvreté. Le pourcentage de risque de pauvreté pour les ménages à faible intensité de travail est notamment supérieur à la moyenne européenne. Les inégalités dans l'enseignement entraînent des inégalités ultérieures sur le marché du travail.

L'Europe peut apporter de l'aide à ce niveau. L'Europe investit dans le capital humain via la mobilisation du capital privé (Fonds Juncker), via des subventions directes et la mise à disposition d'une expertise technique, concrète pour les administrations. Le but est d'engager la lutte contre la pauvreté via notamment des marchés du travail inclusifs et un accès efficace à des équipements inclusifs et de qualité, comme l'enseignement, le logement et les soins de santé.

Le Programme d'appui pour les Réformes structurelles offre un appui technique pour la planification et les plans de réformes structurelles. Pour le cycle 2020, des propositions de projet peuvent encore être introduites jusque fin octobre 2019.

La lutte contre la pauvreté restera aussi une priorité pour l'Europe à l'avenir. La Commission vise une croissance plus inclusive et une transition socialement responsable vers une économie numérique et verte. Pour prévenir et lutter contre la pauvreté, cette transition devra suivre une approche « whole of government », tant au niveau européen que des États membres.

En Belgique, des ponts seront nécessaires à cet effet entre différents domaines politiques (marché du travail, enseignement, migration, soins de santé, logement, finances, etc.), entre différents niveaux administratifs (fédéral, régional, communautés, communes) et gouvernements. Le dialogue avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes joue aussi un rôle central pour apporter une vision coordonnée, pour laquelle il existe une base efficace et viser ainsi l'exécution complète du pilier européen des droits sociaux en Belgique.

¹ Le cycle annuel de la coordination de la politique économique et sociale au sein de l'UE.

Indicateurs de pauvreté

Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté est évalué sur la base de l'indicateur européen du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale - AROPE. Celui-ci combine la pauvreté monétaire, la privation matérielle grave et les ménages à très faible intensité de travail. Ces indicateurs sont calculés à partir des résultats de l'enquête EU-SILC sur les revenus et les conditions de vie.

Rudi Van Dam, du SPF Sécurité sociale, décrit la situation en 2018. Premièrement, la « pauvreté liée aux revenus » ou, en d'autres termes, le risque de pauvreté sur la base des revenus, s'élève à 16,4%. Selon le deuxième indicateur, 4,9% de la population belge se trouvent dans une situation de « grave privation matérielle ». Troisièmement, 12,1% des personnes de moins de 60 ans vivent dans des « ménages à très faible intensité de travail ».

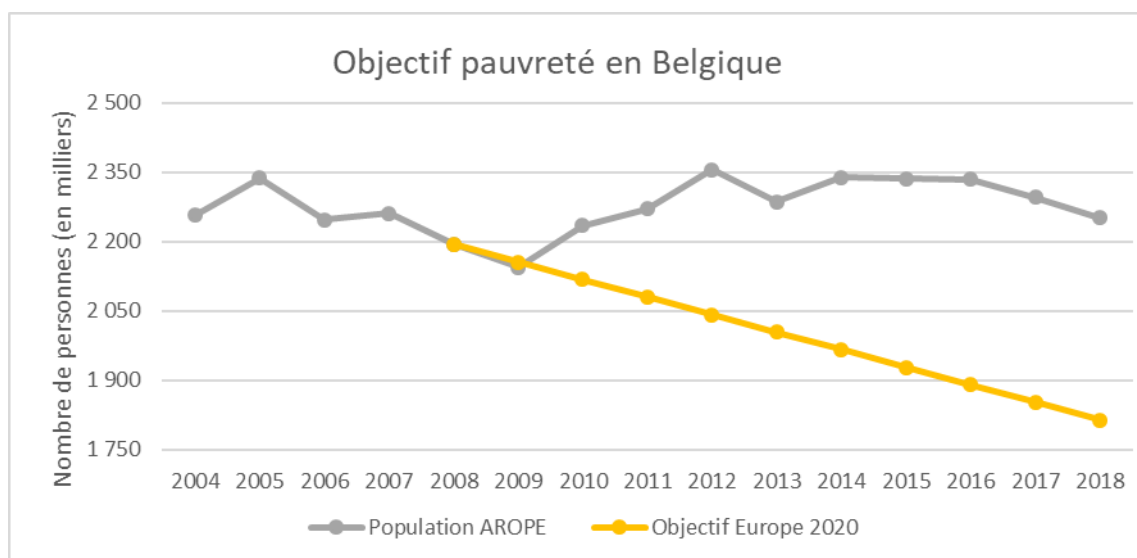
Ces trois indicateurs illustrent conjointement que 19,8% de la population étaient exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique en 2018. Autrement dit, une personne sur cinq vit toujours dans un ménage confronté à une pauvreté liée aux revenus, à une grave privation matérielle et/ou une très faible intensité de travail.

En matière d'inclusion sociale, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont engagés à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, par rapport à 2008, et ce, à l'horizon 2020 (stratégie Europe 2020). Dans ce contexte, la Belgique vise à diminuer de 380.000 personnes sa population exposée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont le nombre devrait être réduit à 1.814.000 en 2020.

Le graphique ci-dessous illustre que cet objectif n'est pas atteint². En suivant la pauvreté comme étant une réduction absolue du nombre de personnes, l'augmentation par rapport à 2008 peut en fait s'expliquer par la croissance démographique. En termes relatifs, toutefois, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est demeuré plus ou moins stable. Par exemple, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élevait à 20,8% en 2008 et à 19,8% en 2018³.

² Ces chiffres peuvent être avancés avec certitude étant donné que les objectifs Europe 2020 se basent sur les années EU-SILC 2008-2018.

³ Le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale est en légère baisse depuis 2016 et se retrouve après les légères augmentations précédentes plus ou moins au niveau de départ de 2008 (2.250.000 par rapport à 2.194.000 en 2008).



Source : Eurostat

Si nous examinons de plus près les **indicateurs**, nous pouvons observer ce qui suit :

Le premier indicateur utilisé pour l'indicateur composite est la pauvreté monétaire ou « At Risk Of Poverty » (AROP). Elle est mesurée en fixant un seuil de pauvreté égal à 60% du revenu médian disponible au niveau individuel.

Les revenus du ménage disponibles ont augmenté de manière limitée ces dernières années, ce qui est conforme aux tendances internationales. L'augmentation du risque de pauvreté au cours des huit dernières années est plus élevée en Belgique que dans l'UE-28 (1,3% contre 0,4%). Alors que, en Belgique, le risque de pauvreté basé sur le revenu était inférieur d'un peu moins de 2% en 2010 par rapport à la moyenne des États membres de l'Union européenne, l'écart n'était plus que d'un pour cent en 2017. En 2018, le risque de pauvreté en Belgique était de 16,4%, soit le chiffre le plus élevé depuis le début de l'enquête EU-SILC en 2004.

Le deuxième indicateur composant l'indicateur européen de pauvreté est la « privation matérielle grave » (Severe Material Deprivation, SMD). En substance, cela désigne l'impossibilité de jouir d'un niveau de vie normal. Cet indicateur ne cible donc pas la situation financière, mais analyse les dépenses réellement effectuées avec les moyens financiers disponibles.

La privation matérielle grave est en Belgique inférieure au niveau recensé dans l'UE-28. En 2017, 5,1% de la population belge vivait dans une situation de « privation matérielle grave », contre 6,9% dans les États membres de l'UE. Toutefois, l'écart entre le pourcentage moyen de l'UE-28 et de la Belgique se réduit. Par exemple, la différence entre la Belgique et l'UE-28 était de 2,5% en 2010 et de 1,8% en 2017.

En 2018, le taux le plus récent pour la Belgique indique que 4,9% de la population est touchée par une privation matérielle grave.

Les différences au sein de l'UE-28 sont beaucoup plus marquées dans le domaine de la « privation matérielle grave » que pour les autres indicateurs de pauvreté. Occupant la 13ème place, la Belgique intègre de justesse la première moitié du classement en 2017. Toutefois, la Belgique peut encore progresser dans ce domaine, vu que tous les pays voisins obtiennent de meilleurs résultats pour cet indicateur.

La raison expliquant ces différences plus prononcées dans cet indicateur réside dans le fait que la « privation matérielle grave » est plutôt un concept absolu de pauvreté, et reflète donc davantage les différences de prospérité entre les différents États membres de l'UE. Un critère s'applique à tous les pays en matière de « privation matérielle grave », tandis que la pauvreté liée aux revenus est comparée au revenu médian par pays.

Le troisième indicateur utilisé pour élaborer l'indicateur européen de pauvreté est celui des « ménages à très faible intensité de travail » (Households with very Low Work Intensity, LWI). Cet indicateur cible les ménages ne comptant aucun travailleur ou dont les membres travaillent très peu, mais qui ne perçoivent pas nécessairement un faible revenu⁴.

C'est par rapport à ce troisième indicateur de pauvreté que la Belgique enregistre le plus faible résultat. Son nombre de ménages à très faible intensité de travail l'amène au deuxième rang des pays de l'UE-28. Il reste donc une grande marge d'amélioration en la matière pour réduire le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique. En 2017, la « très faible intensité de travail » s'élevait à 13,5% en Belgique contre 9,3% dans l'UE-28.

Le risque de pauvreté pour les personnes qui vivent dans un ménage (pratiquement) sans travail est un bon indicateur pour évaluer la suffisance des allocations sociales. Ces ménages dépendent en effet souvent de ces allocations comme source de revenus. Il est frappant d'observer que le risque de pauvreté pour les personnes appartenant à ces ménages a fortement augmenté ces dernières années et est supérieur à la moyenne de l'UE (70% contre 61%). C'est surtout pour les ménages sans travail rémunéré et avec enfants qu'il s'avère que les allocations sont largement insuffisantes. Le risque de pauvreté pour ce groupe est supérieur à 80%.

Une **protection sociale** forte est le gage d'un revenu suffisamment élevé et protège la population contre les risques sociaux. Elle joue certainement un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté. D'après les derniers chiffres d'ESSPROS pour 2016, les dépenses de protection sociale en pourcentage du PIB (29,6%) étaient légèrement supérieures à la moyenne de l'UE28 (28,1%).

L'efficacité des transferts sociaux est traditionnellement assez élevée en Belgique, mais elle est en baisse pour les enfants et les personnes en âge de travailler ces dernières années.

La pauvreté financière pour les transferts sociaux est en Belgique supérieure à la moyenne de l'UE28 (26,4% contre 24,9%). Le fait que ce pourcentage après les transferts sociaux soit inférieur (15,9% contre 16,9%) indique que la redistribution sociale est plus forte en Belgique.

⁴ On peut plus particulièrement parler d'une « très faible intensité de travail » si les adultes (à l'exclusion des étudiants), âgés de 18 à 59 ans, d'un ménage ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps de travail potentiel au cours des douze derniers mois.

Les développements sociaux et économiques dans le contexte du développement durable

Nous retenons de la participation de Monsieur Jean Maurice Frère du Bureau fédéral du Plan trois domaines d'attention pouvant influencer la future politique de lutte contre la pauvreté.

Sur le plan économique, les prévisions indiquent pour les cinq prochaines années que la croissance économique moyenne devrait être identique à celle de la période 2013-2018 (1,3%). Le taux d'emploi devrait encore augmenter, contre une poursuite de la diminution du taux de chômage, jusqu'à un niveau encore inégalé depuis la seconde moitié des années 1970. Tout cela doit s'inscrire dans un contexte de productivité du travail en baisse et dans un contexte budgétaire difficile. La dette publique devrait s'élever à environ 102% du PIB et le déficit public belge devrait augmenter. Ce déficit se situe surtout au niveau des autorités fédérales et de la sécurité sociale.

Pour les prévisions relatives aux développements sociaux, les conclusions de la Commission d'étude pour le vieillissement sont abordées. Le vieillissement de la population a bénéficié d'une grande attention politique ces dernières années. Il s'agit donc d'un changement fondamental de notre société. À long terme (entre 2018 et 2070), le coût budgétaire du vieillissement est estimé à 2,4% du PIB. Ce sont surtout les dépenses liées aux pensions et aux soins de santé qui devraient augmenter, face à une diminution des dépenses pour le chômage et les allocations familiales. À long terme, une baisse du risque de pauvreté chez les pensionnés/personnes âgées est prévue, et ce dans le prolongement de la diminution qui a aussi été observée ces 15 dernières années. Cette diminution est la conséquence d'une part des mesures politiques, et d'autre part d'évolutions structurelles, en particulier la participation croissante au marché du travail des femmes.

Le développement durable doit être décrit comme un développement qui permet de satisfaire les besoins présents, sans compromettre celui des générations à venir.

Cette approche est très actuelle dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030, qui fixent des objectifs (également pour la Belgique) sur les plans économique, social et environnemental, ainsi qu'en termes de gouvernance. Il s'avère que les ODD ne seront pas atteints en Belgique si les tendances actuelles se poursuivent. Sur base du bilan 2019 du Rapport fédéral Développement durable, il ressort que les résultats sont plus favorables pour les indicateurs environnementaux que pour les indicateurs sociaux.

La question visant à savoir si les générations futures seront encore en mesure de pouvoir à leurs besoins, autrement dit si les personnes en situation de pauvreté pourront adhérer aux modes de vie socialement acceptés en vigueur à ce moment-là, occupe une place centrale dans le développement durable. Plusieurs défis se posent à cet égard. Celui qui saute le plus aux yeux est le réchauffement de la planète suite à l'effet de serre et la nécessité de rendre les modes de vie actuels moins intensifs en carbone, par exemple en ce qui concerne le chauffage du logement et l'accès aux transports durables.

Le développement durable, et plus spécifiquement la nécessité d'une transition carbone, a pour conséquence que le but de la politique de lutte contre la pauvreté change. Les personnes en situation de pauvreté devront elles aussi participer à la transition vers une société pauvre en carbone. Elles devront en effet y être impliquées, sinon une nouvelle exclusion menace d'apparaître, outre les tendances économiques et sociales existantes qui influencent aujourd'hui les chances d'intégration des personnes en situation de pauvreté et le développement de la prospérité.

Influence des tendances sociales sur la lutte contre la pauvreté

Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)

Le point d'attention que BAPN souligne durant le séminaire fermé est la nécessité d'impliquer les personnes en situation de pauvreté dans le développement et la réalisation de la politique si l'on souhaite créer une large base pour la politique de lutte contre la pauvreté. Pendant la présentation de BAPN, un expert du vécu a pris la parole. Une politique de pauvreté ne peut réussir que si leur voix est écoutée depuis le début du processus.

La lutte contre la pauvreté doit être une priorité politique pour laquelle un budget est libéré afin de pouvoir la convertir dans la pratique. Le plan d'action fédéral est d'ores et déjà un point de départ pour transposer des choix politiques dans la pratique.

Il existe un besoin urgent de mesures qui abordent la pauvreté de manière structurelle, comme le rehaussement des minimas sociaux au-delà du seuil de pauvreté.

Selon BAPN, une politique structurelle ne peut pas être réduite à certains groupes cibles (ex. mères isolées, sans-abrisme), puisque cela comporte un risque de lutte symptomatique simple.

BAPN dénonce aussi la conditionnalité croissante des droits et les importantes conséquences que cela a pour le fonctionnement des CPAS. Alors que leurs missions consistent à présent surtout à définir des conditions, contrôler et parfois sanctionner des personnes, cela dépasse parfois la mission du CPAS, à savoir veiller à ce que tout le monde ait droit à une vie décente.

Une politique de pauvreté ne peut pas être assimilée non plus à une politique d'activation. C'est en effet une vision trop étroite. Les personnes vulnérables sont confrontées à de nombreux obstacles sur la voie du marché du travail avant de parvenir à y accéder. Ces barrières concernent notamment la discrimination basée sur l'origine, la couleur de peau et les caractéristiques physiques. Il existe aussi des cas de personnes qui voient leurs revenus diminuer si elles se mettent à travailler lorsque cette activation entraîne la perte de leurs avantages sociaux. Cela demande une approche structurelle.

Prof. Martin Wagener- UCL

L'explication de Monsieur Wagener a mis l'accent sur deux phénomènes sociaux actuels : les familles monoparentales en Belgique et le sans-abrisme.

La participation au marché du travail des familles monoparentales en Europe est relativement faible et cela a un effet considérable sur la pauvreté.

Il ressort d'une enquête menée avec des mères isolées qu'elles doivent recourir à une multitude de services qui sont variés et souvent assez inaccessibles. Il faut fortement miser sur l'amélioration de l'accessibilité de ces services ; tant au niveau sectoriel que de manière intersectorielle, dans les quartiers, etc.

La Belgique n'a pas de politique spécifique en matière de parentalité isolée, mais adhère à la vision universaliste dans d'autres domaines politiques. Plusieurs « mesures d'activation » sont indirectement axées sur les familles monoparentales en rendant leur protection sociale plus incertaine. Il existe dans les trois régions quelques projets intéressants, dont le projet Miriam. L'évaluation est en cours, mais nous pouvons déjà affirmer que le fait de donner du temps aux

travailleurs sociaux des CPAS pour apporter une aide individuelle et collective à un effet positif sur leur intégration sociale.

Le secteur des sans-abris est depuis longtemps lié à l'arrivée de nouveaux groupes de population très différents.

L'accord de coopération concernant le sans-abrisme de 2014 offre une base légale pour des actions préventives, notamment.

Chaque région a développé des mécanismes spécifiques et exécute des orientations politiques différentes (mais aussi comparables). La formation de réseaux avec d'autres secteurs représente le défi central de ce secteur pour éviter que les gens se retrouvent à la rue (ex. violence conjugale, dettes, libération de prisonniers, protection de la jeunesse, etc.) et leur permettre d'avoir accès aux droits (logement, travail, culture, vie décente, etc.) axés sur l'intégration. Pour y parvenir, il convient de renforcer le réseau en termes de base pour la population et de convenir d'accords en termes de concertation intersectorielle et interdépartementale. Les approches Housing First et Housing Led ont démontré leur valeur dans différents pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Conclusion

La politique en matière de pauvreté nécessite la construction de ponts entre les différents domaines politiques et administrations. Le dialogue et la concertation sociale avec les personnes en situation de pauvreté et les experts contribuent à l'identification des problèmes et à la formulation de solutions. De même, la participation assure une large base pour l'exécution de cette politique.

Bien que la Belgique figure à la 17^e place du Human Development Index (sur 189 pays), nous observons que la pauvreté n'a pas baissé dans notre pays. Ce constat belge coïncide avec les tendances globales de l'UE.

Le risque de pauvreté augmente parmi la population active. Il est 5 fois plus élevé parmi la population peu qualifiée en comparaison avec la population hautement qualifiée. La différence entre la population peu et hautement qualifiée augmente en Belgique. C'est surtout chez les personnes peu qualifiées d'entre 18 et 64 ans que le taux d'emploi, le risque de pauvreté et le degré de privation matérielle sont moins bons. Le risque de pauvreté parmi les personnes peu qualifiées est passé de 18,7% en 2005 à 28,5% en 2014.

Malgré les récentes améliorations enregistrées au niveau des indicateurs du marché du travail, plus d'un ménage belge sur huit n'occupait pas d'emploi rémunéré en 2017. Il est frappant d'observer que le risque de pauvreté pour les personnes appartenant à ces ménages a fortement augmenté ces dernières années et est supérieur à la moyenne de l'UE (70% contre 61%). C'est surtout pour les ménages sans travail rémunéré et avec enfants qu'il s'avère que les allocations sont largement insuffisantes. Le risque de pauvreté pour ce groupe est supérieur à 80%. Le risque de pauvreté pour les personnes qui vivent dans un ménage (pratiquement) sans travail est aussi un bon indicateur pour évaluer la suffisance des allocations sociales. Ces ménages dépendent en effet souvent de ces allocations comme source de revenus.

Après plusieurs années de fluctuations sans tendance nette à la hausse ou à la baisse, le pourcentage d'enfants vivant dans une famille présentant un risque de pauvreté a augmenté de manière relativement forte entre 2016 et 2018. Le faible taux d'emploi et la forte proportion de femmes travaillant à temps partiel demeurent un défi. Les résultats sur le marché du travail pour les travailleurs plus âgés peu qualifiés, les familles monoparentales et les personnes issues de l'immigration, sont nettement inférieurs au niveau observé pour des groupes comparables dans d'autres États membres. Les personnes issues de l'immigration, qui représentent une grande partie de la population en âge de travailler, sont encore confrontées à des résultats défavorables sur le marché du travail. En 2016, la participation au marché du travail des personnes non nées au sein de l'UE s'élevait à 49,1%, soit plus de 20% de moins que le taux enregistré pour les personnes nées en Belgique. L'intégration et l'accès des nouveaux arrivants et des personnes issues de l'immigration au marché du travail représentent certainement un défi.

Les investissements dans la lutte contre la pauvreté, comme l'augmentation des minimas sociaux au-dessus du seuil de pauvreté et la lutte contre le non-recours sont cruciaux pour aborder la pauvreté de manière structurelle. Dans cette approche structurelle, une attention supplémentaire doit être accordée à certains groupes cibles, en particulier aux familles monoparentales et aux sans-abris, sans qu'il s'agisse de mesures et d'actions symptomatiques indépendantes.

Une future politique de pauvreté nécessite aussi que l'on accorde de l'attention à la dimension sociale liée aux défis climatiques. Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas toujours l'occasion de poser des choix écologiques. Isoler un logement coûte de l'argent, un poêle à bois est moins onéreux et un nouveau réfrigérateur ou lave-linge écologique est souvent hors de prix.

Lorsque de nouvelles directives écologiques et durables sont adoptées, les personnes en situation de pauvreté ne peuvent en effet pas souvent pas les suivre.

Si l'on investit dans des mesures structurelles, universelles et durables qui vont à l'encontre des mécanismes d'exclusion, le retour sur investissement est payant, tant sur le plan économique que social et sociétal. Ou comme l'affirme le message tiré de l'ouvrage du Professeur Richard Wilkinson « Why More Equal Societies Almost Always Do Better », la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'inégalité profitent à l'ensemble de la société.

Annexes

1. PPT Lutte contre la pauvreté durant le semestre européen et aide de l'Europe.
2. PPT La Belgique dans le contexte européen à l'aide d'indicateurs de pauvreté.
3. PPT Développements économiques et sociaux dans le cadre du développement durable : une contribution au débat sur la future politique en matière de lutte contre la pauvreté.
4. PPT Influence des tendances sociales sur la lutte contre la pauvreté et points d'attention pour le prochain gouvernement en ce qui concerne l'inclusion sociale et la pauvreté.
5. PPT Liens entre la lutte contre la pauvreté et politique sociale – contextualisation et publics spécifiques : la monoparentalité et le sans-abrisme et l'absence de chez soi.
6. Questions et réponses posées via l'application Slido.